

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

L'EXTENSION DES LIMITES DES ZONES DÉSIGNÉES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Agriculture, car elle concerne le Programme d'aide à l'entretien des troupeaux, mais comme il est absent, je vais la poser à son secrétaire parlementaire ou au ministre de l'Expansion économique régionale.

A propos, donc, du Programme d'aide à l'entretien des troupeaux, j'ai reçu plus de vingt plaintes de personnes de la région dite Pierceland que je représente. Les agriculteurs et les éleveurs de cette région qui ont demandé de l'aide se sont fait dire que leur demande ne serait pas retenue parce qu'ils se trouvent en dehors des zones de sécheresse désignées, même si la sécheresse est pire que dans la région désignée, selon les données locales.

Le ministre pourrait-il donner l'assurance que les limites des régions sinistrées seront étendues pour inclure d'autres régions, surtout celle de Pierceland, où la sécheresse est très grave, et qui n'entrent pas dans les limites tracées autour des principales stations météorologiques?

[Français]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le Président, on sait que présentement un comité fédéral-provincial étudie la question. Je prends donc note aujourd'hui de la question du député, et nous y répondrons à la Chambre en temps et lieu.

[Traduction]

M. Anguish: Ma question supplémentaire est la suivante. Au cas où le comité déciderait de ne pas étendre les frontières, le gouvernement pourrait-il affirmer aux agriculteurs et aux éleveurs qui ont été beaucoup touchés par la sécheresse dans ces régions que même si leur dossier est étudié après celui des agriculteurs des zones dites sinistrées il y aura néanmoins suffisamment de fonds pour les secourir en vertu du Programme d'aide à l'entretien des troupeaux?

[Français]

M. Ostiguy: Madame le Président, je maintiens la réponse que j'ai donnée il y a un instant. Nous aviserons la Chambre en temps et lieu.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE RÉAMÉNAGEMENT DU VIEUX PORT DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne le sort que réserve le gouvernement au réaménagement du vieux port de Montréal. Le ministre pourrait-il dire, compte tenu du fait que ce matin le quotidien *La Presse*

Questions orales

mentionnait que le projet du vieux port serait maintenant sur les tablettes, s'il est exact premièrement que le projet n'aurait plus maintenant l'accord des autres paliers de gouvernement et, deuxièmement, que le gouvernement s'apprêterait à utiliser une autre approche globale voulant étudier toutes les interventions du genre à travers le pays, ce qui évidemment retarderait grandement le projet du vieux port de Montréal?

[Traduction]

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'en profite pour signaler que l'aménagement du vieux port constitue une priorité du ministère des Travaux publics et que c'est également une de mes priorités. Je me suis rendu sur les lieux et j'ai parlé avec le maire ainsi qu'avec ses collaborateurs. Mes collaborateurs et moi-même présenterons au cabinet un document visant à aménager le port.

Je signale que j'ai visité le port par le passé et que c'est un de mes sites préférés comme pour de nombreux Canadiens, je le soupçonne. Je suis sûr que nombreux sont nos concitoyens qui aimeraient qu'on l'aménage.

* * *

LA CONSTITUTION

LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ MIXTE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur une réponse qu'il a donnée le 23 octobre. Elle figure à la page 3965 du *hansard* et je la cite intégralement:

Pour répondre à la deuxième question au sujet de la télédiffusion, je crois que le comité est maître de sa façon de procéder à cet égard.

Maintenant que le premier ministre a dit ce qu'il en pensait, je lui rappellerai qu'en 1978, son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui était à l'époque coprésident du comité chargé d'étudier la question constitutionnelle, a décidé que le comité n'avait pas le pouvoir de trancher lui-même cette question. Le premier ministre s'est trompé dans sa réponse du 23 octobre.

Ceci dit et dans l'espoir que le premier ministre tient à ce que les Canadiens soient informés des progrès réalisés dans l'étude de cette résolution sur la constitution, acceptera-t-il maintenant de présenter une ordonnance à la Chambre des communes qui autorisera la télédiffusion et la radiodiffusion en direct des délibérations du comité mixte spécial?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, depuis que j'ai répondu, j'ai eu l'occasion de vérifier auprès du leader à la Chambre, qui s'est lui-même enquis de l'opinion de spécialistes à ce sujet. Il appert qu'exceptionnellement, je n'avais pas tort et qu'en fait, le comité est maître de sa procédure. Nous espérons donc qu'il se penchera sur cette question. J'ignore quelle sera sa décision, mais j'espère qu'il examinera la question.